



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT FÉMININ U15 à 8

VALIDÉ A L'AG DU 22/06/2019

ARTICLE 1 – TITRES ET CHALLENGES

Le District de la Loire organise chaque saison une épreuve dénommée Championnat U15F à 8. Le vainqueur recevra un fanion.

ARTICLE 2 – COMMISSION D'ORGANISATION

La Commission Féminine est chargée de l'organisation et de l'administration de la compétition, suivant les directives du Comité de Direction du District.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS

Le championnat est ouvert aux équipes U15 féminines évoluant à 8.

Organisation : le championnat se déroulera en deux phases.

1^{ère} phase : en match simple, avec une ou plusieurs poule(s), suivant le nombre d'équipes engagées (soit géographiquement, soit en poule unique).

2^e phase : en matchs aller et retour, de novembre à avril.

Les équipes classées dans la 1^{ère} moitié de la ou des poules de la 1^{ère} phase, joueront en Poule D1.

Les autres équipes joueront en Poule D2.

Si le nombre d'équipes engagées n'est pas suffisant, le championnat se déroulera en matchs aller et retour sur l'ensemble de la saison.

ARTICLE 4 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

4.1 - Le déroulement de l'épreuve se fera en conformité avec le statut fédéral féminin. La compétition se dispute sur un match composé de deux périodes de **35 minutes**, avec une mi-temps de 15 minutes. Les prolongations sont interdites.

Le calendrier est établi par la Commission Féminine et homologué par le Comité de Direction du District

4.2 – Le classement sera déterminé par application de l'article 23 des Règlements Sportifs du District.

4.3 - Le nombre de joueuses pouvant être inscrites sur la feuille de match est de 11 maximum (8 titulaires et 3 remplaçantes). Les joueuses remplacées deviennent remplaçantes et peuvent à nouveau rentrer sur le terrain, et ce pendant toute la durée de la rencontre.

Une équipe présentant moins de 6 joueuses est déclarée forfait.

ARTICLE 5 – ANNÉES D'ÂGE AUTORISÉES

Les catégories pouvant évoluer en championnat U15F sont les suivantes :

U15F : nombre illimité.

U14F : nombre illimité.

U13F : limitées à 5 par feuille de match.

Le nombre de joueuses licenciées, prêtées et autorisées, est de 6 maxi par club.

Les joueuses sont qualifiées après le retour du document d'enregistrement par le District et de la publication dans le Bulletin Officiel.

ARTICLE 6 – RÉCLAMATIONS

Voir article 35 Règlements Sportifs du District.



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT FÉMININ U15 à 8

VALIDÉ A L'AG DU 22/06/2019

ARTICLE 7 – BALLONS

Voir article 41 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 8 – ÉQUIPEMENT – COULEURS ET MAILLOTS

Voir article 34 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 9 – ARBITRAGE

Voir article 49 des Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 10 – ACCOMPAGNEMENT

Les équipes seront obligatoirement accompagnées d'un(e) dirigeant(e) licencié(e) dont le nom et le numéro de licence figureront sur la feuille de match. Si la capitaine n'est pas majeure, le(la) dirigeant(e) responsable agira comme capitaine, en-dehors du terrain.

ARTICLE 11 – FEUILLE DE MATCH

Voir article 37 des Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 12 – DÉLÉGUÉS

Voir article 51 des Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 13 – RÈGLEMENTS FINANCIERS ET FORFAIT

Voir articles 25, 42 ou 45 des Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 14 – TERRAINS

Il doit avoir les dimensions suivantes : longueur = 50 m. à 75 m. et largeur = 45 m. à 55 m. Dans la mesure du possible, utiliser la moitié d'un terrain à 11.

La surface de réparation est déterminée par une zone de 26 m. x 13 m.

Point de pénalty à 9 m. de la ligne de but.

Le coup de pied de sortie de but se fera à 9 m.

ARTICLE 15 – MATCH A REJOUER

Voir article 29 des Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 16 – DIVERS

16.1 - Le hors-jeu est identique au Football à 8.

16.2 - La gardienne ne peut prendre à la main, une passe volontaire au pied d'une de ses partenaires.

16.3 - Les fautes et coups francs sont identiques au Football à 8.

16.4 - Tous les cas non prévus par le présent règlement, seront tranchés par la commission compétente du District de la Loire, conformément aux règlements de la Ligue AURA et de la Fédération Française de Football.

Date d'effet saison 2019/2020